

Montréal le 2 avril 2020

L'honorable Pierre Fitzgibbon

Ministère de l'économie et de l'innovation

710, place D'Youville, 6e étage

Québec (Québec) G1R 4Y4

pierre.Fitzgibbon.TERR@assnat.qc.ca

OBJET : Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises

Monsieur le Ministre,

C'est à titre de président de l'Union des tenanciers de bars du Québec (ci-après l' « UTBQ ») et aux noms de ses membres que je m'adresse à vous.

En pleine éclosion de la crise sanitaire liée au Covid-19 (SARS-COV-2), les gouvernements canadien et québécois ont pris bon nombre de décisions afin de mettre en place des mesures de confinement visant à diminuer le plus possible la propagation grandissante de ce virus. Ces mesures ont commencé par la fermeture de tous les bars et restaurants.

Appuyant les mesures prises et comprenant leur nécessité, nous nous devons néanmoins de vous solliciter en regard des financements et programmes d'aide qui sont mis en place depuis les derniers jours.

Plus précisément, Investissement Québec a annoncé la mise en place d'une nouvelle forme de financement d'urgence, soit le *Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises* (ci-après, le « PACTE »).

Bien que le PACTE s'adresse aussi bien aux petites qu'aux grandes entreprises, et malgré qu'il est affiché comme s'appliquant à tous les secteurs d'activités commerciales, nous ne pouvons passer sous silence qu'il exclut spécifiquement, les bars et/ou restos-bars.

En effet, le PACTE exclut toute entreprise dont plus de 50% des revenus proviendraient de la vente d'alcool et/ou de machines de loterie vidéo, et/ou qui exploitent des jeux de hasard.

Cela signifie que tous les bars et les restaurants qui détiennent des licences d'appareils de loterie vidéo et/ou dont l'activité commerciale principale est la vente d'alcool, ne peuvent pas se qualifier au PACTE.

Or, vous n'êtes pas sans savoir que non seulement les secteurs des bars et de la restauration sont les premiers qui ont souffert de la crise sanitaire, ces commerçants étant les premiers à avoir dû fermer leurs portes, mais ils seront également les secteurs qui auront le plus de mal à reprendre leurs activités lorsque cette crise sera terminée.

En effet, nos chefs d'État nous annoncent désormais que la crise s'étendra assurément sur plusieurs semaines ou plusieurs mois, de sorte que l'appauvrissement de la population et des commerces n'en sera que plus grand.

Les restaurants et les bars sont tributaires des dépenses discrétionnaires des consommateurs. Pour se relever, ils auront donc besoin de l'aide qu'ils obtiendront des gouvernements.

Il est donc inadmissible que ces financements d'urgence créés pour des situations de crises telle que celle que l'on vit actuellement, excluent spécifiquement les bars et/ou les restos-bars, sachant que la restauration représente un tiers de la demande alimentaire du Québec et plus de 270 000 emplois dans la province.

Nous vous demandons donc d'intervenir afin d'élargir les critères d'admissibilité au PACTE, ou de créer un financement d'urgence spécialement adapté aux secteurs de la restauration et des bars.

Finalement, nous ne pouvons ignorer que le PACTE ostracise le milieu de la restauration et des bars, en les excluant de son programme au même titre que les activités commerciales qui « seraient susceptibles d'atteindre à la moralité ».

Or, il est important de souligner que les détenteurs de permis de bar s'approvisionnent auprès de la *Société des alcools du Québec* et qu'ils payent des taxes importantes au gouvernement du Québec à ce titre, en plus de ne s'approvisionner qu'auprès de brasseurs ou distillateurs locaux qui eux-mêmes, sont détenteurs de permis qui sont émis par la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, laquelle est aussi mise en place par le gouvernement du Québec.

Au surplus, je me permets de vous rappeler que les détenteurs de licences d'appareils de loterie vidéo ne sont pas propriétaires desdites machines, mais plutôt des mandataires qui à cet effet, doivent remettre 81% des revenus des machines à la *Société des établissements de jeux du Québec*.

Conséquemment, nous voyons très mal comment Investissement Québec justifie de pénaliser des commerçants dont les activités commerciales sont non seulement soumises et régulées par un organe gouvernemental, mais qui au surplus, remet des sommes aussi importantes, que ce soit sous forme de redevance ou de taxes.

Nous comptons sur votre collaboration et souhaitons ouvrir le dialogue avec vous dans les plus brefs délais pour que des mesures de redressement puissent être élaborées afin d'être adoptées dès que possible.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer de l'expression de nos meilleurs sentiments.

UNION DES TENANCIERS DE BARS DU QUÉBEC


Peter Sergakis, président